

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La location ne devient qu'effective qu'après notre accord et la réception du contrat complété et accompagné d'un versement de 30% + 16€ de frais de dossier.

Hébergements : la location est disponible le jour de l'arrivée de 16h à 19h, le départ le jour prévu entre 8h et 10h (12h pour une location week-end). Une caution de 150 euros sera déposée à l'accueil à votre arrivée et restituée à la fin du séjour si absence de dégâts et parfait état de propreté.

Camping : l'emplacement est disponible le jour prévu de 14h à 19h et le départ avant 12h. L'acompte sera de 45€+16€ de frais de dossier.

Annulation : en cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir : les frais de dossier à titre d'indemnités de rupture de contrat, un montant égal à 30% du coût intégral si vous annulez + de 30 jours avant votre arrivée, ou l'intégralité du séjour si vous annulez - de 30 jours avant l'arrivée prévue.

Un délai de 24h est accordé pour vous présenter à l'accueil. Passé ce délai l'emplacement sera reloué.

Séjour retardé ou écourté : aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou de départ anticipé pour les personnes ayant passé une réservation.

Assurance : Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra de vous faire rembourser en cas d'évènement vous empêchant d'effectuer votre séjour.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Les **animaux** de petite taille sont acceptés (catégories 1 et 2 interdites) sur le camping sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire). Les animaux doivent être tatoués. Ils doivent être tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leur maîtres. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les hébergements ou sur les emplacements.

Visiteurs : sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et avoir acquitté la redevance prévue. Dans tous les cas, les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping. Les visiteurs doivent avoir quitté le camping pour 22h30.

Silence : la circulation des véhicules est limitée à 10km/h et est interdite dans le camping de 22h30 à 8h. Le portail de l'entrée est fermée sur cette plage horaire. A partir de 22h30 il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

Reportage photo : pendant la saison, des reportages photographiques sont réalisés pour les actions en communication du camping. Toute personne présente dans l'enceinte du camping accepte l'utilisation de son image.

Il est interdit de fumer dans les locations et les parties communes.